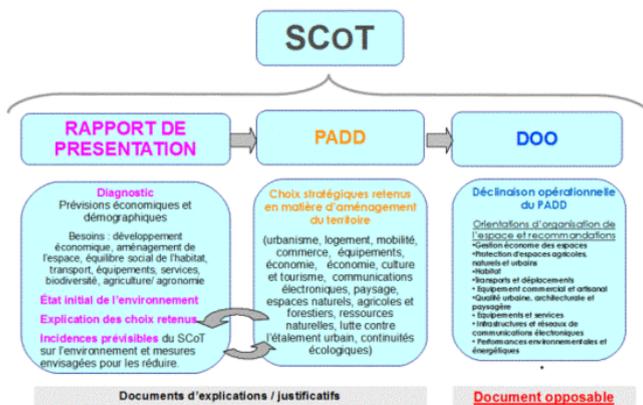




Pays de Fayence réunion publique du SCOT le 9 novembre 2017

Composition des documents (SCOT)



Source partiellement adaptée: *Var Matin 10 novembre 2017 Christian Godet.*

La CdC du Pays de Fayence a présenté, mercredi soir, son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en présence des habitants venus des 9 villages perchés du territoire.

Jean-Yves Huet, vice-président en charge du SCOT, et René Hugo, président de la CdC, ont accueilli, salle du Coulet de Tourrettes, l'ensemble des maires et de nombreux élus du pays de Fayence. Ils ont tenu à remercier, tout particulièrement, Nathalie Baujoin, en charge de ce complexe dossier qui a accompli un travail remarquable avec toute son équipe.

Une vision à 20 ans...

C'est Julien Bertrand, du [bureau d'études Citadia](#), qui a présenté le 3^e document du SCOT, le DOO document d'orientations et d'objectifs, après le diagnostic et le PADD ([lien](#)). Comme l'oblige la loi SRU, ce dernier établit les grandes options de l'aménagement et du développement du territoire pour les 20 ans à venir: les objectifs et prescriptions des domaines impactant : l'organisation et le fonctionnement en matière d'habitat, de déplacements, d'économie et de commerce... Il rappelait que les documents et projets locaux d'urbanisme, comme le PLU par exemple, doivent être compatibles avec le SCoT et contribuer à sa mise en œuvre. Le DOO ex DOG (document d'orientations générales), contient des éléments obligatoires et facultatifs et c'est en cela qu'il est opposable. [En savoir plus ici.](#)

Echéance à l'été 2018

Ce SCOT est donc en cours de phase finale. Trois ateliers de travail se sont déjà déroulés en présence de représentants de la société civile (élus, associations, entreprises, commerces et

particuliers), ce qui permet d'avoir une vision commune des points stratégiques du territoire.

Le SCot est composé de trois pièces complémentaires: le rapport de présentation ou diagnostic de la situation existante, véritable photographie du territoire à un instant, le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) qui expose le projet politique porté par les élus et le D00 (document d'orientations et de d'objectfs) qui confère une valeur prescriptive au PADD et constitue le règlement du SCot

En Pays de Fayence, le SCot devra être achevé fin de l'été 2018 et les PLU devront être compatibles avec ce dernier. Achevé voulant dire après enquête publique, et agrément final par l'état sous la forme d'un arrêté préfectoral.

De nombreuses questions, souvent trop personnelles *ou se rapportant aux PLU*, ont été posées aux élus qui y ont répondu sans langue de bois.

Les enjeux du SCot

- Une démographie mesurée avec une évolution de 1,3 %, pour une croissance dans 20 ans de 7500 habitants et 3460 emplois supplémentaires.
- En matière d'emplois, une requalification de l'ensemble des zones d'activités (Z.A), la relance de l'agriculture, le pastoralisme, les emplois de services et les emplois nouveaux liés au lycée.
- Le désenclavement du PDF avec la création d'une nouvelle route et l'aménagement de la RD 562 avec le développement des modes doux, comme les pistes cyclables.
- La protection de l'environnement avec la fin de l'étalement, du mitage des zones agricoles et naturelles.
- Un schéma de l'eau plus performant avec l'instauration de doubles réseaux (pluvial et assainissement) à imposer dans les quartiers nouveaux.
- En outre, il faudra donner suite à la préoccupation des exploitants agricoles de Tanneron toujours rattachés au canal de la Siagne. Ils s'inquiètent du devenir des jeunes agriculteurs qui aimeraient s'installer sur la commune.

Plus: pour tout comprendre sur le SCOT et ses 3 composantes: diagnostic, PADD et DOO (ex DOG).... [cliquer ici](#).